



AXIESS

Catalogue des formations

AXIESS

**AXIESS, SAS - 54 A rue Himmerich
67000 STRASBOURG - RCS Strasbourg n°832 851 042**

TABLE DES MATIERES

Rôle et responsabilités des dirigeants et des fonctions clés des établissements financiers	7
Objectifs : _____	7
Programme : _____	7
Formation annuelle en crédit immobilier _____	8
_____	8
Objectifs : _____	8
Programme : _____	8
Distribution de crédit à la consommation et la prévention du surendettement (art. D314-27 Code de la consommation) _____	9
Objectifs : _____	9
Programme : _____	9
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme _____	10
Objectifs : _____	10
Programme : _____	10
Critères d'élaboration de la classification des risques et intégration dans l'outil de gestion automatisé. _____	11
_____	11
Objectifs et programme : _____	11
Loi Sapin II _____	12
Mettre en place et actualiser un dispositif de lutte contre la corruption _____	12
_____	12
Objectifs : _____	12
Programme : _____	12
Tenue de Compte Conservation : sauvegarde des instruments financiers et des fonds des clients _____	13
Objectifs : _____	13
Programme : _____	13
Meilleure exécution et meilleure sélection _____	14
Objectif : _____	14

Programme : _____	14
Abus de marché _____	15
Objectif : _____	15
Programme : _____	15
Reportings Direct des transactions RDT (post marché) _____	16
Objectif : _____	16
Programme : _____	16
Fonction de dépositaire de fonds de titrisation _____	17
Objectifs : _____	17
Programme : _____	17
Théorie : _____	17
Gouvernance produits _____	18
_____	18
Objectifs : _____	18
Programme : _____	18
Formation annuelle sur la distribution de produits d'assurance _____	19
Objectif : _____	19
Programme : _____	19
DDA et les intermédiaires d'assurance _____	20
Objectifs : _____	20
Programme : _____	20
FATCA/CRS _____	21
_____	21
Objectif : _____	21
Programme : _____	21
Veille réglementaire _____	22
Objectifs : _____	22
Programme : _____	22
Pratiques commerciales et protection de la clientèle _____	23
Programme : _____	23
Fragilité financière _____	24

-----	24
Objectifs : _____	24
Programme : _____	24
Déontologie et lutte contre les conflits d'intérêts -----	25
_____	25
Objectif : _____	25
Programme : _____	25
Formation sur le rôle et les responsabilités des IOBSP -----	26
Objectifs : _____	26
Programme : _____	26
Cartographie des risques de non-conformité : Élaboration et mise à jour -----	27
Objectif : _____	27
Programme : _____	27
Cartographie des risques opérationnels : Élaboration et mise à jour -----	28
_____	28
Objectif : _____	28
Programme : _____	28
Contrôle et rôle de la fonction conformité -----	29
-----	29
Objectifs : _____	29
Programme : _____	29
DSP2 - Directive relative aux services de paiement -----	30
Objectifs : _____	30
Programme : _____	30
Loi Eckert -----	31
-----	31
Objectifs : _____	31
Programme : _____	31
Analyse d'impact relative à la protection des données -----	32
Objectifs : _____	32
Programme : _____	32

Lutte contre la fraude interne/externe _____ 33

Objectifs : _____ **33**

Programme : _____ **33**

Actualisation d'un Plan Préventif de Rétablissement _____ 34

Objectifs : _____ **34**

Programme : _____ **34**

En tenant compte des exigences réglementaires et des référentiels actuels, AXIESS propose des formations selon les thématiques dont l'entreprise a besoin.

Nous assurons la conception et l'animation des formations, en utilisant les moyens pédagogiques adéquats. Les sessions peuvent être programmées en présentiel ou à distance par visio-conférence ou e-learning.

La formation proposée par AXIESS peut être intra ou inter-entreprises.

Rôle et responsabilités des dirigeants et des fonctions clés des établissements financiers

Objectifs :

Durée de la formation :
1 à 2 jours

- Comprendre les règles d'organisation, de gouvernance
- Former les organes de gouvernance, y compris les administrateurs des structures concernées

Programme :

Arrêté du 3 novembre 2014 (finance) ou solvabilité 2 (assurance) :

- Missions des dirigeants effectifs
- Missions de l'organe surveillance
- Missions des fonctions clés : conformité, contrôle permanent et périodique, risques, RSSI, comités...
- Surveillance consolidée
- Reporting règlementaires
- Sanctions des dirigeants et personnels
- Dispositions relatives au droit des sociétés
- Sanctions récentes des autorités de contrôle et impacts organisationnels
- Veille réglementaire adaptée à la fonction exercée par l'apprenant et impacts potentiels pour la structure

Formation annuelle en crédit immobilier

Objectifs :

- Répondre aux exigences de formation annuelle
- Comprendre les impacts spécifiques pour l'activité exercée
- Actualiser les connaissances

Durée de la formation :
7h (minimum
réglementaire)

Programme :

Introduction :

- Cadre réglementaire / Champ d'application
- Opérations incluses
- Opérations exclues
- Précisions jurisprudentielles
- Cas du regroupement de crédit

Encadrement juridique de la phase précontractuelle

- Publicité
- La publicité du crédit
- La fiche précontractuelle d'information standardisée européenne
- L'information relative à l'assurance-emprunteur
- Le devoir de mise en garde
- Information et conseil
- Jurisprudence récente

Encadrement juridique de la conclusion du contrat

Rappel de différents crédits immobiliers : PTZ, VEFA, Pinel...

Distribution de crédit à la consommation et la prévention du surendettement (art. D314-27 Code de la consommation)

Durée de la formation :
1 jour

Objectifs :

- Répondre aux exigences de formation régulière des personnels concernés
- Comprendre les impacts spécifiques pour l'activité exercée
- Actualiser les connaissances

Programme :

Maintient et mise à jour des :

- Connaissances nécessaires à la distribution de crédits à la consommation
- Connaissances des droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non co-emprunteur
- Connaissances et diligences à accomplir ainsi que les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur
- Connaissances et les démarches nécessaires à la prévention du surendettement
- Connaissances des infractions et manquements relatifs au non-respect de ces règles

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Durée de la formation :
0,5 à 2 jours

Objectifs :

- Répondre aux exigences de formation régulière des personnels concernés
- Comprendre les impacts spécifiques pour l'activité exercée

Programme :

Contexte réglementaire

Définitions du blanchiment d'argent

Les phases du blanchiment d'argent

La fraude fiscale

- Les critères de fraude fiscale

Sensibilisation aux exigences de la 5ème directive :

- Connaissance client,
- Mesures de vigilance,
- Classification des risques,
- Déclaration de soupçons,
- Identification des bénéficiaires effectifs,
- Suivi en cours de relation d'affaires

Apports de la 5ème directive blanchiment

Exigences de la soft law :

- Tour d'horizon des sanctions ACPR et impacts opérationnels,
- Recommandations du GAFI, tendances TRACFIN.

Lutte contre le financement du terrorisme.

Critères d'élaboration de la classification des risques et intégration dans l'outil de gestion automatisé.

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectifs et programme :

- Elaboration de scénarii et définition de seuils d'alerte.
- Sanctions récentes et mise en exergue de l'impact potentiel pour l'activité
- Importance de la veille réglementaire
- Cas pratiques
- Méthodologie de rédaction et d'actualisation d'une classification des risques

Loi Sapin II

Mettre en place et actualiser un dispositif de lutte contre la corruption

Objectifs :

Durée de la formation :
1 jour

- Comprendre les objectifs de la loi Sapin 2 du point de vue de la lutte contre la corruption
- Mettre en place un dispositif interne de lutte contre la corruption

Programme :

- Cadre réglementaire
- Définition
- Champ d'application
- Sensibilisation aux problématiques de corruption, de trafic d'influence...
- Les mesures obligatoires attendues et méthodologie de réalisation : Engagement au plus haut niveau, Code de conduite, Cartographie des risques, Alerte éthique, Evaluation des tiers, contrôle comptable, ...
- Rôle des recommandations de l'AFA
- Sanction récente de l'AFA
- Dispositif de contrôle (permanent et périodique) attendu

Tenue de Compte Conservation : sauvegarde des instruments financiers et des fonds des clients

Durée de la formation :
0,5 jour

Objectifs :

- Maîtriser les fondamentaux de l'activité de TCC Tenue de Compte
- Conservation/sauvegarde des avoirs

Programme :

- Organisation
- Nomination d'un Responsable de la Protection des Avoirs
- Rapport annuel à l'AMF
- Accessibilité des informations
- La ségrégation des avoirs
- Sûretés, privilèges et droits à compensation
- Dépôt des fonds des clients
- Utilisation des instruments financiers des clients
- Externalisation du dépôt des instruments financiers des clients et contrôle des sous-conservateurs
- Ségrégation collective et la ségrégation individuelle : obligations, information des clients (règlement UE 909/2014)

Meilleure exécution et meilleure sélection

Durée de la formation :
0,5 jour

Objectif :

Mettre en place une politique efficace de meilleure exécution / meilleure sélection.

Programme :

- **Périmètre d'application et classification des clients,**
- **Politique d'exécution et de sélection :**
 - Critères de meilleure exécution / sélection
 - Stratégie d'exécution, traitement des valeurs multi listées ...
- Gestion des conflits d'intérêts
- Inducements
- Information des clients
- **Dispositif de contrôle :**
 - Preuve de meilleure exécution/sélection
 - Indicateurs
 - Système de gouvernance permettant un pilotage efficace de la politique de meilleure exécution/sélection

Abus de marché

Durée de la formation :
0.5 à 1j

Objectif :

Identifier les exigences en matière d'abus de marché et savoir analyser les signaux.

Programme :

- **Fondements**
 - Cadre réglementaire
- **Organisation du dispositif**
 - Gouvernance
 - Paramétrage du système d'information
 - Contrôles permanents de 1er et 2nd niveau
 - Contrôle périodique
- **Dispositif de surveillance des opérations et déontologie**
 - Opérations d'initiés et manipulation de cours
 - Définition des scénarii et indicateurs
 - Suivi des transactions personnelles
- **Cas pratiques**
- **Déclaration des opérations suspectes à l'AMF**

Reportings Direct des transactions RDT (post marché)

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectif :

Quelques fondamentaux réglementaires et impacts opérationnels permettant de réaliser un reportings RDT

Programme :

- **Définition :**
 - Fondement et objectifs
- **Champ d'application**
 - Etablissement concernés
 - Evolution du champ d'application issue de MIF 2
- **Gouvernance du dispositif**
 - Traitement des rejets
 - Dispositif de contrôles
 - Enrichissement des référentiels
- **Contrôles**
- **Paramétrage**
 - Alimentation des champs
 - Modalités de reportings
- **Illustration : Sanctions récentes AMF et impacts potentiels pour l'organisation**

Fonction de dépositaire de fonds de titrisation

Durée de la formation :
1 jour

Objectifs :

- Savoir exercer une activité de dépositaire et de contrôle dépositaire (post marché)
- Identification des divers intervenants du métier de la titrisation, définitions et rôle du dépositaire
-

Programme :

Théorie :

Missions du dépositaire : approche théorique et réglementaire

Conservation des actifs, tenue de position et suivi des liquidités

Normes comptables applicables aux FCT

Gestion du passif : centralisation des ordres, tenue du compte émission

Fonction de contrôle dépositaire

Impacts des évolutions réglementaires

Loi Pacte

Projet de place : blockchain

Pratique :

Partie 1 :

- Comprendre l'organisation mise en œuvre et le rôle des différents intervenant au sein de la société sur l'activité de dépositaire de FCT
- Savoir positionner ses contrôles au regard des procédures en place
- Identifier les risques et les points de contrôles à mettre en œuvre afin de maîtriser ses risques opérationnels et de non-conformité
- Établir des fiches techniques par fonds
- Savoir établir une fiche de contrôle

Partie 2 :

- Réaliser un contrôle :
Savoir identifier la typologie de contrôle la plus adaptée aux besoins : hiérarchique, automatique, croisé, échantillonnage etc...
- Comprendre la méthodologie de réalisation du contrôle (piste d'audit, contradictoire)
- Savoir proposer des recommandations et suivre les plans d'actions
- Identifier les contrôles du « contrôle dépositaire » de FCT

Gouvernance produits

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectifs :

Comprendre les exigences en matière de gouvernance produit.

Programme :

- **Contenu de la formation :**

Règles producteur

Règle du distributeur

Interaction producteur/distributeur et répartition des responsabilités

Exigences en matière d'organisation

- procédures

- compétences

- Ressources

- Dispositif de contrôle

Rédaction des fiches gouvernance produits

- Marché cible

- Marché cible négatif

- Test produit

- **Public visé par la formation**

IAS, assurances et établissements soumis à DDA

CIF, Entreprise d'investissement (SGP, PSI) et autres établissements, soumis à MIF 2

Formation annuelle sur la distribution de produits d'assurance

Objectif :

Durée de la formation :
15 heures

Répondre à l'obligation de formation annuelle de 15 heures applicable depuis le 23 février 2019

Programme :

Compétences professionnelles générales :

- Appréhender l'activité et l'environnement de la distribution d'assurances et ses évolutions au regard des fonctions exercées

Maîtriser la relation client

- Mettre en œuvre les mesures de prévention et de conformité
S'adapter aux évolutions organisationnelles et technologiques
Développer un portefeuille dans le respect de la réglementation

Compétences professionnelles spécifiques à certains modes de distribution :

- Maîtriser les spécificités et les règles applicables au démarchage
- Maîtriser les spécificités et les règles applicables à la vente à distance :
- Exigences réglementaires et sanctions ACPR récentes.
- Maîtriser les techniques et les outils permettant de gérer les différentes étapes de la relation client à distance
- Analyse du dispositif de l'établissement distributeur et impacts opérationnels identifiés.

Compétences professionnelles spécifiques à certaines fonctions :

- Intermédiaires personnes physiques et mandataires sociaux des intermédiaires personnes morales, en contact direct avec la clientèle ou qui encadrent habituellement des personnes en contact direct avec la clientèle
Personnes directement responsables d'un bureau de production ou de l'animation d'un réseau de personnes en lien direct avec la clientèle

DDA et les intermédiaires d'assurance

Objectifs :

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Sensibilisation aux exigences de la directive sur la distribution de produits d'assurance (DDA) :

- Comprendre les IAS et leur environnement,
- Gouvernance et surveillance produits
- Devoir de conseil
- Traitement des réclamations

Programme :

- Contexte réglementaire
- Honorabilité et compétence professionnelle
- Gouvernance produit
- Obligation d'information et devoir de conseil
- Relation concepteur - distributeur
- Supervision
- Dispositif de contrôle interne

FATCA/CRS

Objectif :

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Comprendre les enjeux et les impacts opérationnels des réglementations FATCA et CRS

Programme :

- Présentation des accords sur l'échange automatique d'informations
- Implications opérationnelles
- Risques encourus
- Objectifs
- Historique
- Références
- Conventions bilatérales
- Actualités
- Qualified Intermediaries (QI)
- Accords et échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (FATCA/CRS)

Veille réglementaire

Durée de la formation :
0,5 jour

Objectifs :

- Connaître les évolutions réglementaires applicables aux différents types d'établissements
- Identifier les sanctions prononcées et identifier l'attente des autorités de contrôle
- Adapter les cartographies des risques et l'organisation interne en conséquence

Etablissements concernés :

Etablissement de crédit, entreprise d'investissement, société de financement, entreprise d'assurance, mutuelle, SGP, établissement de monnaie électronique établissement de paiement, IOBSP, IAS, CIF, CIP, IFP,

Programme :

- Présentation des dernières actualités réglementaires applicables à l'établissement
 - Réglementation récente :
Le droit dur : Normes européennes (Directives, règlements), normes nationales (lois, décret, arrêtés), "recommandations" ACPR
Le droit souple : EBA, EIOPA, ESMA, Comité de Bâle, ACPR (instructions, lignes directrices, communiqués de presse), ...
 - Sanctions récentes : AMF, ACPR, CNIL, ...
- Exposé des griefs
- Interprétations opérationnelles
 - Organisation interne : contrôles internes, organisation, cartographies des risques

Pratiques commerciales et protection de la clientèle

Durée de la formation :
1 jour

Programme :

- Obligations règlementaires et "éthiques"
- Tour d'horizon des exigences en matière de protection de la clientèle
- Analyse du QPC et impacts opérationnels : devoir d'information et de conseil, rémunération des commerciaux, traitement des réclamations et médiation...

Fragilité financière

Durée de la formation :
0.5 jour

Objectifs :

- Définir les enjeux réglementaires de la fragilité financière
- Comprendre les enjeux financiers liés à la clientèle en situation de difficulté et surendettement
- Comprendre le positionnement des établissements de crédits dans la gestion des situations de fragilité financière
- Intégrer le processus d'identification des personnes fragiles
- Identifier les modalités d'accompagnement des personnes en situation de fragilité

Programme :

- Contexte
- Définitions et champ d'application
- Les acteurs clé : OIB, ACPR, ...
- Droit au compte et inclusion bancaire

- Dispositif a priori de détection des clients fragiles :
 - Dispositions communes à tous les clients
 - Clients détectés en Prévention du surendettement
 - Clients détectés fragiles financièrement
 - Outils : détection automatisée / rôle des collaborateurs

- Accompagnement des clients
 - Traitement par l'offre spécifique à la clientèle fragile (OCF) et plafonnement des frais
 - Proposition faite au client, choix du client et suivi de la relation

- Formation des collaborateurs
- Dispositif de contrôle

Déontologie et lutte contre les conflits d'intérêts

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectif :

Mettre en place un dispositif efficace de lutte contre les conflits d'intérêts

Programme :

- **Définition :**
Définition générale
Les différents cas de figure de conflit d'intérêt (personnes impliquées)
- **Dispositif interne de prévention :**
 - Conflits d'intérêts potentiels, conflits d'intérêts avérés
 - Sensibilisation des personnels
 - Impact en termes de rémunérations
 - Dispositif d'alerte interne
- **Résolution des conflits d'intérêts**
 - Inclut la prise en compte des risques psycho-sociaux
- **Contrôles internes (permanents et périodiques)**

Formation sur le rôle et les responsabilités des IOBSP

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectifs :

- Encadrement général de l'activité des IOBSP
- Supervision et contrôle de l'ACPR
- Points d'attention de l'ACPR
- Actions à mener pour se préparer au contrôle

Programme :

- Obligations des IOBSP
- Devoir de conseil des IOBSP
- Dispositif opérationnel attendu
- Mise en place de contrôles par les établissements de crédit et de paiement partenaires (position ACPR 2013-P-01)

Cartographie des risques de non-conformité : Élaboration et mise à jour

Durée de la formation :
1 jour

Objectif :

Elaborer et mettre à jour une cartographie des risques de non-conformité

Programme :

- Réglementation applicable
- Définition
- Articulation entre la cartographie des risques de non-conformité et le dispositif global de maîtrise des risques
- Présentation de la méthodologie de réalisation de la cartographie des risques de non-conformité.
- Méthode de cotation des risques
- Actualisation de la cartographie.
- Rôles et responsabilités des acteurs.
- Cas pratiques.

Cartographie des risques opérationnels : Élaboration et mise à jour

Durée de la formation :
1 jour

Objectif :

Elaborer et mettre à jour une cartographie des risques opérationnels

Programme :

- Réglementation applicable
- Définition
- Articulation entre la cartographie des risques opérationnels et le dispositif global de maîtrise des risques
- Intégration des risques de fraude
- Présentation de la méthodologie de réalisation de la cartographie des risques opérationnels.
- Méthode de cotation des risques
- Actualisation de la cartographie.
- Rôles et responsabilités des acteurs.
- Cas pratiques.

Contrôle et rôle de la fonction conformité

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectifs :

- Comprendre le cadre réglementaire de la fonction conformité en France
- Comprendre la relation entre la conformité et les autres organes de gouvernance
- Maîtriser les missions de la fonction conformité

Programme :

- Rôle de la fonction conformité dans l'organisation
- Contrôle permanent et périodique
- Organisation d'une surveillance consolidée
- Organisation générale du système financier Arrêté du 3 novembre 2014
- Mise en application
- Exemples de réglementations récentes
- Sanctions encourues

DSP2 - Directive relative aux services de paiement

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectifs :

- Comprendre la DSP 2 dans son ensemble,
- Identifier les implications de la DSP2 d'un point de vue opérationnel
- Mieux appréhender le dispositif attendu en vue de maîtriser les risques de non-conformité.

Programme :

- Mise en œuvre de DSP2 au sein des établissements : exigences réglementaires et impacts opérationnels :
- Objectifs de la DSP2
- Historique de la réglementation
- Rappel sur les systèmes de paiements
- Statistiques
 - Périmètre et définitions
 - Agrément
 - Règles d'accès au système de paiement
 - Exigences de transparence
 - Droits et obligations
 - Exigences en matière de sécurité

Loi Eckert

Durée de la formation :
0,5 à 1 jour

Objectifs :

- Renforcer les connaissances sur la réglementation liée à la gestion des comptes bancaires inactifs,
- Mieux appréhender le dispositif attendu en vue de maîtriser les risques de non-conformité,
- Disposer d'éléments de réponse quant à la mise en oeuvre opérationnelle de la réglementation

Programme :

- **Généralités**

Statistiques, Historique, Objectifs, Champ d'application, Dispositif réglementaire global

- **Comptes inactifs**

- Comptes inactifs dont le titulaire est vivant
- Comptes inactifs dont le titulaire est décédé

- **Transfert des fonds à l'état**

- **Mise en oeuvre opérationnelle**

- **Protection de la clientèle : Plafonnement des frais, Traitement de données à caractère personnel, Conservation et archivage**

* Publications obligatoires

- **Sanctions récentes du superviseur**

Analyse d'impact relative à la protection des données

Objectifs :

Durée de la formation :
0,5 à 2 jours

- Connaître le cadre réglementaire de l'analyse d'impact
- Comprendre la méthode de réalisation des analyses d'impact
- Echanger sur les points de difficulté opérationnels relatifs aux analyses d'impact

Programme :

Réglementation :

- Retour sur les exigences du RGPD en matière d'analyse d'impact sur la vie privée
- Critères d'analyse de risques
- Cas dans lesquels l'AIPD est nécessaire
- La notion de risque résiduel
- « Clause de grand père » / gestion du stock de traitements existants
- Protection des données dès la conception et tout au long de la vie du traitement : implication des métiers dès la conception (intégration de l'analyse de risque et d'impact pour tout nouveau projet), actualisation de l'AIPD (fréquence et contenu).
- Actualités CNIL : MOOC Module 4 Unité 3 AIPD, guides CNIL, lignes directrices
- Dispositif interne : formalisation d'une procédure interne
- Présentation de quelques éléments essentiels à intégrer à la procédure dédiée
- Sensibilisation des équipes concernées
- 1 exemple de réalisation
- Retour d'expérience et bonnes pratiques observées sur le terrain
- Traitement de l'information en cas de risque résiduel

Lutte contre la fraude interne/externe

Durée de la formation :
0.5 j

Objectifs :

- Comprendre le cadre réglementaire de la lutte contre la fraude en France
- Comprendre comment mettre en place un dispositif de lutte contre la fraude interne et externe
- Réagir face à une situation de fraude avérée

Programme :

- Cadre législatif et réglementaire
- Définitions
- Principes typologies de fraude
- Conséquences
- Sanctions encourues
- Données statistiques

Dispositif de maîtrise des risques

- Cartographie,
- Contrôle interne,
- Alerte

Actualisation d'un Plan Préventif de Rétablissement

Durée de la formation :
0,5 jour

Objectifs :

- Comprendre l'objectif du PPR, principe d'élaboration du PPR, comment répercuter les incidents au sein du PPR
- Comprendre la résolution

Programme :

- Présentation de la réglementation et des attentes en matière de contenu du PPR
- Rôle des organes de direction en matière de PPR
- Contenu du PPR
- Evénements susceptibles de générer une actualisation : impact d'une pandémie par exemple.
- Résolution